



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GARDE-EN-OISANS DU MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le six du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de La Garde-en-Oisans, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre GANDIT, Maire, à 19h30.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : dix.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} septembre 2017.

PRESENTS :

MM. Pierre GANDIT, Maire ; Daniel PONCET, 1^{er} Adjoint ; Baudouin LE CHATELIER, 2^{ème} Adjoint ; Mme Agnès CHALVIN, MM. Jean CHALVIN, Yoann HABERT, Gilles PEIX, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

MM. Ludovic GIRARD, Alain LANGER, Conseillers Municipaux ;

M. Guy PERRIER, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à M. Jean CHALVIN.

Monsieur Daniel PONCET est élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 09 août 2017 sur lequel une modification est apportée : le nom de M. Yoann HABERT, Conseiller Municipal, a été oublié ; il était « absent excusé ». Hormis cette modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

OBJETS :

1 - Approbation de La Carte Communale remise en forme pour répondre aux exigences de l'article L161-1 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le dossier de carte communale a été remis en forme pour répondre aux exigences de l'article L161-1 du code de l'urbanisme et aux remarques liées à l'enquête publique dans les pièces du dossier de la Carte Communale ;

Les modifications ont porté sur :

- l'ajout des 3 parcelles souhaitées par le Conseil Municipal après l'enquête publique, soit les numéros C49 au Châtelard, C591 à La Ville et B714 au Rosai,
- la mise à jour des articles du code de l'urbanisme au rapport de présentation,
- la mise à jour des cartes et chiffres suite à l'ajout des parcelles dans le rapport de présentation,
- la prise en compte des réponses au PPA (réponse à l'avis de la CDPENAF, à l'AE et à l'Etat), dans le rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de carte communale modifié ce jour suite aux remarques susvisées de la Direction Départementale des territoires et aux remarques liées à l'enquête publique dans les pièces du dossier de la Carte Communale.

2 – Rénovation de l'appartement communal des Gorges de Sarenne – Demande de subvention au Conseil Départemental.

M. Baudouin LE CHATELIER informe l'assemblée que la rénovation de l'appartement communal des Gorges de Sarenne devrait être envisagée, et que depuis 1985 aucun travaux n'ont été réalisés, ce qui rend la location de cet appartement de plus en plus compliquée.

La Commune pourrait éventuellement bénéficier d'une subvention exceptionnelle du Département pour cette rénovation. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de constituer un dossier afin d'obtenir cette subvention et charge Baudouin LE CHATELIER d'effectuer la demande. Le Deuxième Adjoint est chargé de préparer par ailleurs un projet d'aménagement. Accord à l'unanimité.

3 - Eglise Saint-Pierre : Eclairage du clocher et mise en conformité du tableau électrique.

M. Baudouin LE CHATELIER présente à l'assemblée un devis de 1 130 EUR HT pour l'éclairage du clocher et de la mise en conformité du tableau électrique de l'église Saint Pierre. Accord à l'unanimité sur le montant du devis et l'exécution des travaux.

4 – Questions diverses.

- Travaux complémentaire de la rénovation de la Mairie

M. Daniel PONCET présente un devis de la société STGM pour l'éclairage de la salle du rez-de-chaussée de la Mairie, car afin de rénover de façon rationnelle et harmonieuse cette salle, il est souhaitable que l'éclairage soit revu.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le principe et charge le 1er Adjoint de se rapprocher de la société STGM afin de valider les travaux de l'éclairage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à huit heures quinze du soir.

A La Garde-en-Oisans, le 11 septembre 2017.

Le Maire,
Pierre GANDIT.

